

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 27 septembre 2010**

**CREATION D'UN CAR A HAUT NIVEAU DE SERVICE ENTRE GIGNAC ET MONTPELLIER**

~~~~~  
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSSSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Jean-Claude MARC, André SIDERIS, Daniel REQUIRAND, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Considérant que cette action est en parfaite complémentarité avec le projet de parking d'échange prévu dans le cadre de la ZAC la Croix à Gignac, en lien avec le déplacement et la réorganisation de la gare routière,

Considérant que ce projet a pour objet de mettre en place une liaison compétitive par rapport aux véhicules particuliers entre Gignac et la future station d'échange des lignes 1 et 3 du tramway de Montpellier dans le secteur de la Mosson,

Considérant que son objectif est d'isoler la voie centrale de Juvignac jusqu'au pôle d'échange pour permettre aux transports en communs et à d'autres véhicules autorisés (covoitureurs, taxis, véhicules de secours et de service) d'accéder au pôle d'échange de la Mosson sans être impactés par les congestions de plus en plus pénalisantes.

Considérant qu'une desserte entre Montpellier et le Cœur d'Hérault se ferait toutes les 15 minutes en heure creuse et toutes les 5 à 7 minutes en heure de pointe du matin et du soir, de 5h30 à minuit.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **de confirmer l'intérêt** porté par la communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la création d'un service cadencé de car à haut niveau de service entre Montpellier et le Cœur d'Hérault par le Conseil Général de l'Hérault
- **de dire** que ce projet est complémentaire des projets d'aménagement du territoire portées par la Communauté de communes (gare routière de Gignac et parking d'échange, développements urbains résidentiels ou à vocation d'activités)

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 341 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

RAPPORT n°3.4 <i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	Aménagement de l'espace
CREATION D'UN CAR A HAUT NIVEAU DE SERVICE ENTRE GIGNAC ET MONTPELLIER	

Suite à la définition des scénarios de développement du Cœur d'Hérault dans le cadre du schéma multipolaire Valcordia, le conseil général de l'Hérault a confié à Hérault Transport et au bureau d'études Egis Mobilité la réalisation d'une étude de faisabilité d'un car à haut niveau de service desservant le Cœur d'Hérault.

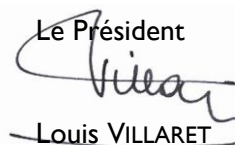
Ce projet a pour objet de mettre en place une liaison compétitive par rapport aux véhicules particuliers entre Gignac et la future station d'échange des lignes 1 et 3 du tramway de Montpellier dans le secteur de la Mosson. Son objectif est d'isoler la voie centrale de Juvignac jusqu'au pôle d'échange pour permettre aux transports en communs et à d'autres véhicules autorisés (covoitureurs, taxis, véhicules de secours et de service) d'accéder au pôle d'échange de la Mosson sans être impactés par les congestions de plus en plus pénalisantes.

La desserte entre Montpellier et le Cœur d'Hérault se ferait toutes les 15 minutes en heure creuse et toutes les 5 à 7 minutes en heure de pointe du matin et du soir, de 5h30 à minuit.

Cette action est en parfaite complémentarité avec le projet de parking d'échange prévu dans le cadre de la ZAC la Croix à Gignac, en lien avec le déplacement et la réorganisation de la gare routière. Elle entre dans le cadre des actions pilotes soutenues par l'Etat dans le cadre des appels à projet lancés suite au vote des lois du Grenelle de l'Environnement.

Je propose donc à l'assemblée

- **de confirmer l'intérêt** porté par la communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la création d'un service cadencé de car à haut niveau de service entre Montpellier et le Cœur d'Hérault par le Conseil Général de l'Hérault
- **de dire** que ce projet est complémentaire des projets d'aménagement du territoire portées par la Communauté de communes (gare routière de Gignac et parking d'échange, développements urbains résidentiels ou à vocation d'activités)

Le Président

Louis VILLARET